

DE LA COUR DE BRABANT À LA COUR CONSTITUTIONNELLE



PLACE ROYALE 7 - 1000 BRUXELLES

**INDICATIONS HISTORIQUES
SUR LE SIÈGE
DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE
ET SUR LA PLACE ROYALE**



*Sceau de Marie-Thérèse pour le duché de Brabant (1755)
Archives générales du Royaume, Sigillographie, n° 971*

LE PALAIS DU COUDENBERG

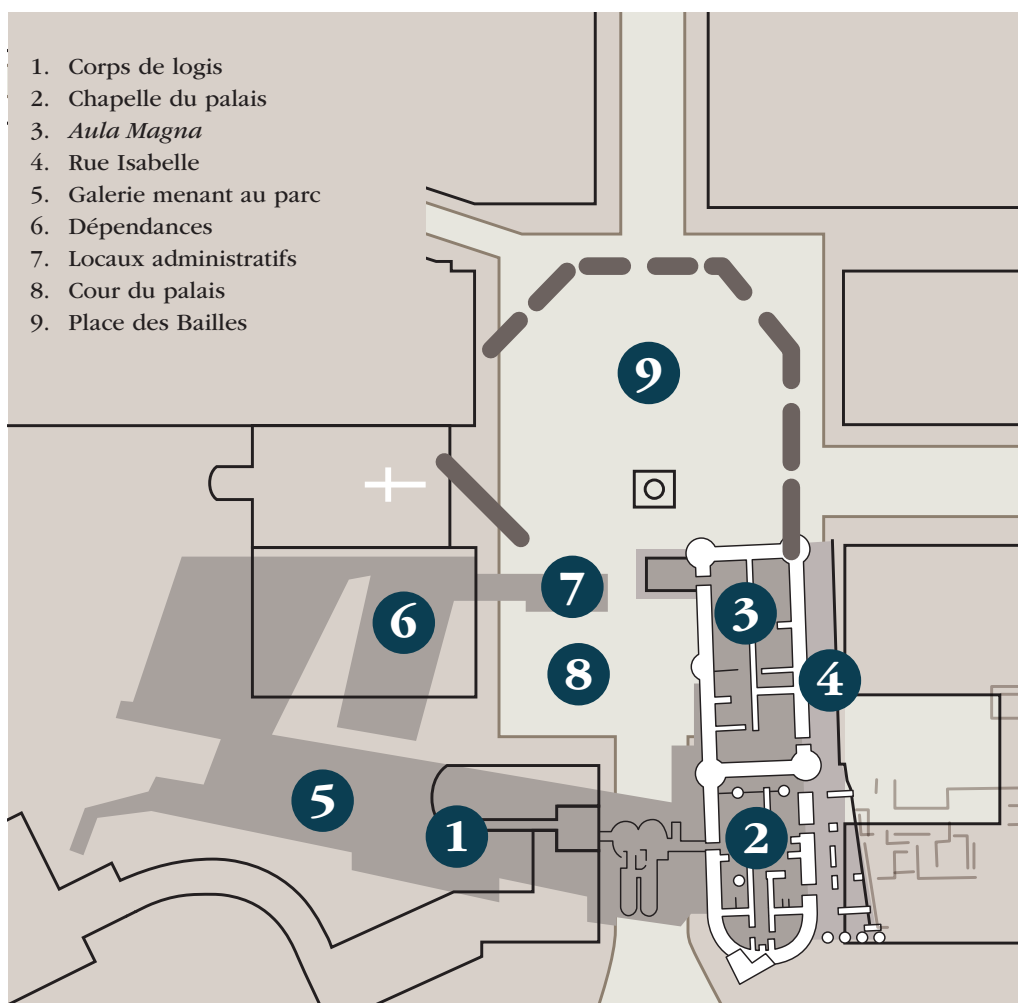
La colline du Coudenberg au sommet de laquelle se situe l'actuelle place Royale est, depuis le XII^{ème} siècle, un lieu de pouvoir à Bruxelles.

La ville trouve certes son origine au X^{ème} siècle lorsque l'îlot Saint-Géry situé sur la Senne (aux environs de l'actuelle Bourse) fut fortifié par le duc de Basse-Lotharingie. Mais c'est un de ses successeurs, Henri I^{er} (1190-1235), comte de Louvain et premier duc de Brabant, qui, lors de la construction de la première enceinte de Bruxelles, choisit d'installer une résidence fortifiée sur les hauteurs de la ville. Ce château, devenu plus tard le Palais du Coudenberg (que des gravures anciennes présentent sous le nom de « Cour de Brabant », « Curia Brabantiae »), a été jusqu'à son incendie en 1731 la résidence des ducs de Brabant ou de leurs représentants (car la plupart régnèrent aussi en bien d'autres lieux). La puissance et le prestige de ces princes sont pour beaucoup dans l'importance de ce palais qui, au cours des siècles, fut agrandi, embelli et enrichi.

C'est qu'en effet, à l'extinction de la maison de Brabant au XV^{ème} siècle, le duché passa à la maison de Bourgogne à l'époque où Philippe le Bon (1396-1467) se rendait maître d'un territoire correspondant assez largement (hormis les principautés ecclésiastiques) au territoire actuel des Pays-Bas, de la Belgique, du Luxembourg ainsi que du nord de la France en devenant duc de Luxembourg, comte de Flandre, de Namur, de Hainaut, de Hollande et de Zélande et seigneur de Frise. Ces possessions formèrent les Pays-Bas bourguignons. Philippe le Bon dota le Palais du Coudenberg de l'Aula Magna dont on trouve aujourd'hui les vestiges sous le quart nord-ouest de la place Royale. D'une hauteur qu'on évalue à trente mètres, d'une longueur de quarante et d'une largeur de seize mètres trente, elle était constituée d'une seule salle dont les murs étaient revêtus de riches tapisseries.

A la mort de Philippe le Bon, son fils, Charles le Hardi (dit aussi le Téméraire) (1433-1477), tenta en vain de réunir territorialement les Pays-Bas bourguignons au duché de Bourgogne. Sa fille Marie de Bourgogne (1457-1482) épousa un archiduc d'Autriche qui allait devenir l'empereur Maximilien Ier, faisant ainsi entrer, pour plus de trois siècles, ses possessions dans celles des Habsbourg. Le Palais du Coudenberg devint par là l'une des résidences de princes parmi les plus puissants du temps, au premier rang desquels Charles-Quint (1500-1558), petit-fils, par son père Philippe le Beau, de Maximilien et de Marie de Bourgogne et, par sa mère Jeanne la Folle, des Rois catholiques Ferdinand d'Aragon et Isabelle de Castille. Une telle ascendance le fit voyager, tout au long de son règne, à travers toute l'Europe, ses états s'étendant de l'Italie aux Pays-Bas bourguignons et de l'Allemagne à l'Espagne, sans compter les possessions d'Amérique. Mais, né à Gand, il appréciait manifestement de séjourner dans nos provinces et c'est lui qui, notamment, dota le Palais du Coudenberg d'une chapelle édifiée à la mémoire de ses parents et réputée pour la beauté de ses proportions. Constituée d'une nef unique éclairée par deux étages de fenêtres, elle était construite sur la pente de la colline aujourd'hui nivelée, à proximité du Palais des Beaux-Arts actuel. La Cour de Brabant était alors constituée de trois corps de bâtiments principaux en forme d'U dont la base – le corps de logis, abritant les appartements princiers et se situant approximativement là où se situe aujourd'hui l'hôtel Bellevue – couvrirait aujourd'hui l'espace situé entre l'extrémité occidentale du Palais royal et le coin du Palais des Beaux-Arts sur la rue Royale, tandis qu'une branche du U serait constituée, à l'angle, de la chapelle de Charles-Quint et, au-delà, de l'Aula Magna de Philippe le Bon et que l'autre branche, en direction de la Cour constitutionnelle et de l'église Saint-Jacques, comprendrait des dépendances. Au centre, une cour couvrait environ la moitié de la place Royale actuelle.

Les constructions qui la fermaient partiellement furent remplacées au XVII^{ème} siècle par une nouvelle aile comprenant la Tour de l'horloge qui, s'élevant approximativement au centre de la place Royale actuelle, constituait l'entrée principale du Palais. A l'arrière de celui-ci s'étendaient un parc et des jardins qui préfigurent le Parc de Bruxelles.



Le Palais du Coudenberg au milieu du XVII^e siècle

par rapport à la place Royale actuelle

(source : site archéologique du Coudenberg, www.coudenberg.com)



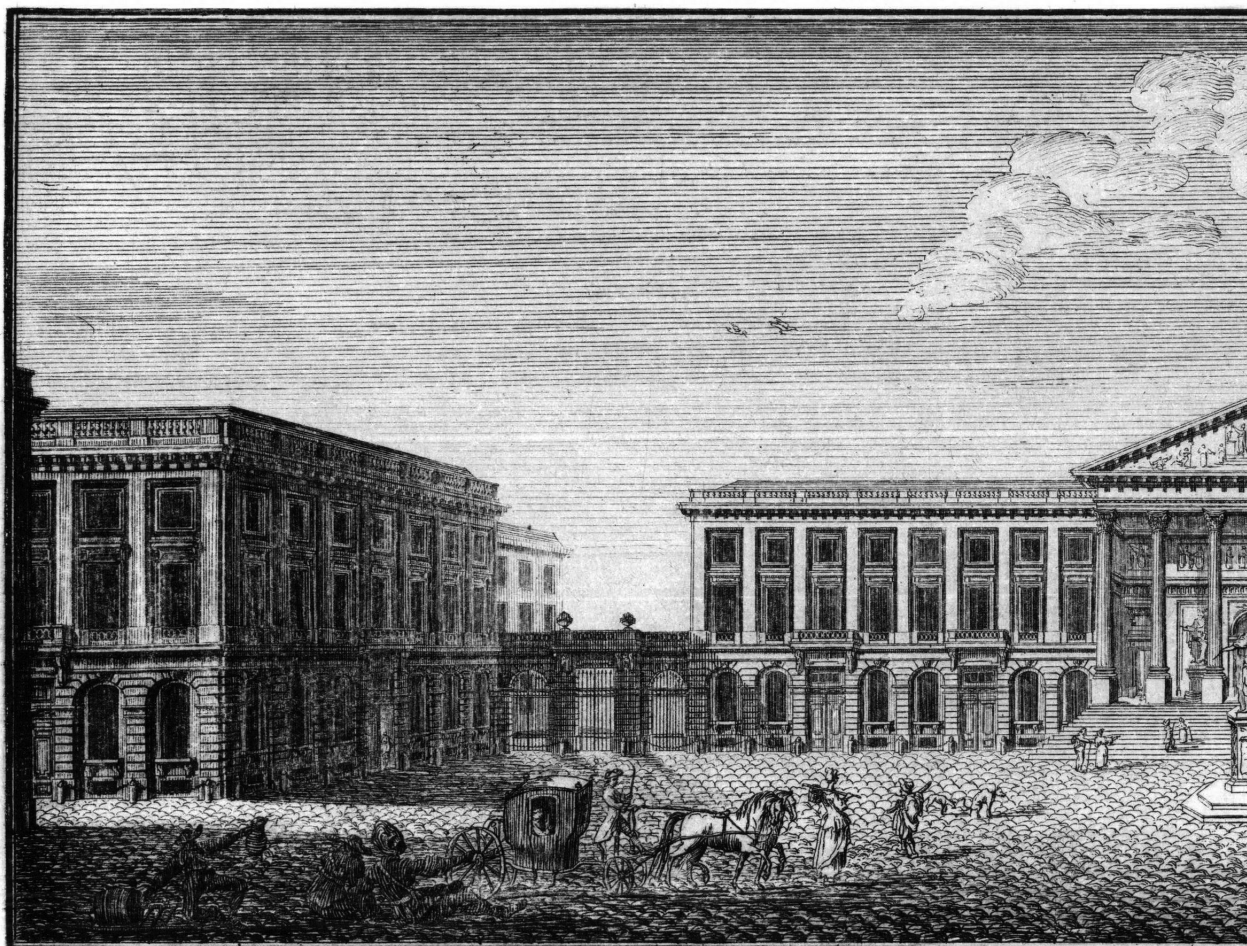
'Curia Brabantiae in Celebri et Populosa Urbe Bruxellis'. Gravure du XVIème siècle d'après Jan Vande Velde II. Au centre, la façade arrière du Palais du Coudenberg (© Musée de la Ville de Bruxelles - Maison du Roi).

C'est dans l'Aula Magna de Philippe le Bon qu'eut lieu l'abdication de Charles-Quint en 1555. Alors que son frère Ferdinand lui succédait comme empereur et dans les possessions héréditaires des Habsbourg (Autriche, Bohême, Hongrie...), c'est son fils Philippe, devenu roi d'Espagne sous le nom de Philippe II, qui hérita notamment des Pays-Bas bourguignons. L'on relèvera ici qu'il est impropre de parler à cette occasion de Pays-Bas espagnols – ou, au XVIIIème siècle, de Pays-Bas autrichiens – puisque, comme le rappellent d'ailleurs les titres qu'ils portent sur les monnaies et les sceaux frappés dans nos provinces, les princes qui y régnèrent le firent en leur qualité, selon le cas, de duc de Bourgogne, de duc de Brabant, de comte de Flandre, etc.; cette situation ne correspond donc pas à celle d'une occupation ou d'une annexion comme il y en eut plus tard. Cela dit, Philippe II résida rarement dans les Pays-Bas bourguignons et, comme ses successeurs, s'y fit représenter par des gouverneurs, souvent issus de la famille de Habsbourg; sa politique autoritaire en ce qui concerne notamment les franchises locales, la fiscalité et le protestantisme provoqua des conflits qui appauvrirent le pays et conduisirent à la séparation des provinces du nord – les Provinces-Unies, devenues l'actuel Royaume des Pays-Bas – des provinces du sud, qualifiées ensuite de Pays-Bas catholiques.



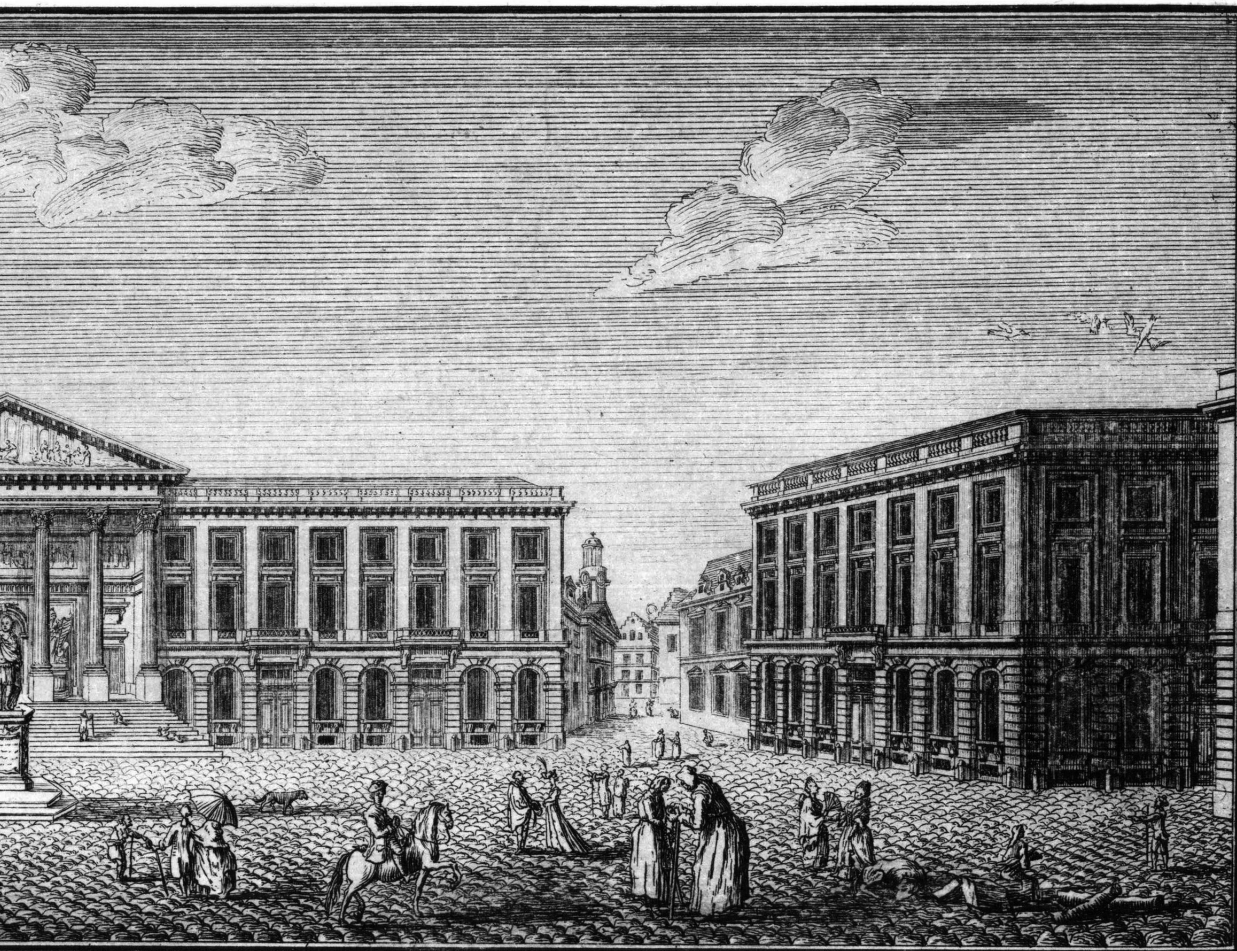
*'Le Cour de Bruxelles'. Gravure du 17e siècle éditée par G. Blaeu.
De gauche à droite : la place des Bailles, l'Aula Magna et la chapelle de la cour avec,
à l'avant-plan, la cour intérieure du palais.
(© Musée de la Ville de Bruxelles - Maison du Roi).*

A la mort du monarque en 1598, sa fille Isabelle et l'époux de celle-ci, l'archiduc Albert, issu de la branche autrichienne des Habsbourg, devinrent souverains des Pays-Bas : ils développent l'économie du pays et installent leur cour au Palais du Coudenberg où ils reçoivent des artistes tels que Rubens. La rue Isabelle, dont on trouve les vestiges sous la place Royale actuelle, porte le nom de l'archiduchesse, qui la fit élargir et prolonger afin de pouvoir se rendre à la collégiale Sainte-Gudule. Cette souveraineté prit fin à la mort de l'archiduc Albert; ce sont à nouveau des gouverneurs qui représentèrent les successeurs de Philippe II à Bruxelles et ce, tout au long du XVIIème siècle, jusqu'à l'extinction, avec la mort de Charles II en 1700, de la branche aînée, dite espagnole, des Habsbourg. La guerre de succession d'Espagne qui s'ensuivit prit fin lors du Traité d'Utrecht (1713) en vertu duquel, notamment, les Pays-Bas catholiques – et avec eux les titres de duc de Bourgogne et de duc de Brabant – passèrent à la branche cadette, dite autrichienne, des Habsbourg.



Charles de Lorraine et la place Royale.

C'est sous l'empereur Charles VI que le Palais du Coudenberg fut, le 3 février 1731, ravagé par un incendie qui prit naissance dans les appartements de la gouvernante de l'époque (l'archiduchesse Marie-Elisabeth, sœur de Charles VI) et qui ne put être maîtrisé, à cause notamment du gel qui rendait difficile l'approvisionnement en eau. Cet événement est rappelé par une plaque commémorative représentant l'ancien Palais et apposée sur une des façades de l'hôtel Bellevue actuel, au coin de la place et de la rue Royale. Le site ruiné resta en l'état pendant plus de quarante ans jusqu'à ce qu'en 1774 le gouverneur Charles de Lorraine (1712-1780), frère de l'empereur François Ier et mari de la sœur de l'impératrice Marie-Thérèse, l'archiduchesse Marie-Anne d'Autriche, décide d'embellir la ville en redessinant ce que l'on appelle aujourd'hui le « Quartier royal », à savoir le parc de Bruxelles, la place Royale et leurs abords respectifs, en ce compris le Parlement, la rue Royale et la place du musée. La façade néo-classique du bâtiment adossé à la Bibliothèque royale et bordant cette place est d'ailleurs celle du (nouveau) palais construit pour le gouverneur.



*« Vue perspective de la nouvelle place Royale à Bruxelles » de J.-B. Martin,
montrant les lieux tels qu'ils étaient à la fin du XVIII^{ème} siècle
(© Bibliothèque royale de Belgique, chalcographie 678C)*

Le terrain de l'actuelle place Royale, alors en forte pente, fut nivelé (remblais, réutilisation des soubassements des anciens bâtiments, construction de voûtes en brique pour soutenir les nouveaux) de manière à y édifier une place monumentale constituée de huit bâtiments semblables reliés deux à deux par quatre portiques et entourant le fronton, néo-classique lui aussi, de l'église Saint-Jacques. Les architectes Barré, Zinner et Guimard travaillèrent au projet. La place porta à l'origine le nom de place de Lorraine; elle fut ornée, en son centre, d'une statue du gouverneur qui fut financée par les États de Brabant (celle que l'on retrouve aujourd'hui à côté de son palais s'en inspire, l'originale ayant été fondue par les révolutionnaires français pour en faire des pièces de monnaie), témoignage de ce qu'il fut certainement le plus populaire des gouverneurs des Pays-Bas.



*La salle à manger de l'hôtel de Flandre à la fin du XIXème siècle;
au fond, le jardin d'hiver*

LE SIÈGE DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE

Le bâtiment qui abrite aujourd'hui la Cour constitutionnelle, édifié entre 1776 et 1778, est l'un des huit pavillons issus du projet urbanistique de Charles de Lorraine. Sa construction fut financée par l'abbaye voisine du Coudenberg et son aménagement intérieur était l'œuvre de Guimard.

Au fil des ans, l'immeuble a reçu des affectations fort diverses. Initialement, il abritait deux hôtels particuliers, qui ont été vendus par l'abbaye en 1783. A partir de 1800 et pendant tout le XIX^{ème} siècle, il a servi d'hôtel pour voyageurs. Exploité par la famille Baesten, c'était l'« Hôtel de Flandre », une halte fortement appréciée par l'aristocratie. Avec l'indépendance de la Belgique en 1830, le quartier était redevenu un lieu de pouvoir, l'Hôtel de Flandre étant voisin du Palais royal et de l'église Saint-Jacques sur les marches de laquelle le premier Roi des Belges avait prêté serment en 1831.

Le bâtiment a connu plusieurs extensions et transformations. En 1854 (après la démolition de l'Hôtel d'Aligambe situé à l'arrière), il fut équipé d'une belle salle à manger (actuellement, la salle de réception). En 1864, il fit l'objet du côté de l'impasse du Borgendael d'une extension en direction du Palais royal. Des travaux d'embellissement ont également été réalisés, notamment l'aménagement d'un jardin d'hiver dans l'ancienne cour intérieure (à l'emplacement de l'actuelle salle d'audience de la Cour).



Le jardin d'hiver de l'hôtel de Flandre à la fin du XIXème siècle

En 1878, l'hôtel fut acquis par Edouard Dremel qui, depuis 1862, était déjà propriétaire du bâtiment voisin, l'hôtel Bellevue, qui servait lui aussi d'hôtel pour les voyageurs et dont les caves à vin étaient en partie les caves du Palais du Coudenberg. L'hôtel de Flandre et l'hôtel Bellevue, reliés par un passage souterrain à l'initiative de Dremel, ont accueilli, tout au long du XIXème siècle, nombre de visiteurs illustres, qu'il s'agisse de têtes couronnées (l'empereur allemand, le tsar, les rois de Danemark, d'Espagne, de Grèce, d'Italie, de Suède et du Siam, le prince de Galles et l'impératrice Eugénie), de représentants du monde politique (Benjamin Disraeli, William Gladstone, le président Ulysses Grant) ou encore de célébrités du temps comme Gordon Pacha, Henry Morton Stanley, Alfred Krupp ou Sarah Bernhardt. C'est à cette époque que fut reconstruit le portique reliant les deux hôtels, le portique original, édifié par Guimard en 1777-1778 d'après un projet de Barré pour le compte de la ville, ayant été détruit entre-temps.

L'hôtel Bellevue fut exploité jusqu'en 1905, date à laquelle le bâtiment, qui avait été acheté par la Fondation de la Couronne de l'Etat indépendant du Congo, fut affecté à la princesse Clémentine, fille cadette de Léopold II, puis connut d'autres affectations avant de devenir le musée « Bel-Vue » actuel; l'exploitation de l'hôtel de Flandre se poursuivit jusqu'à la première guerre mondiale.



Le chantier de la Cour d'arbitrage en octobre 1991



La salle de délibération



La salle de réception

En 1924, l'immeuble devint la propriété de l'Etat et fut aménagé pour accueillir le ministère des Colonies (transformation du jardin d'hiver et adjonction d'un étage de mansardes).

Au cours de la seconde guerre mondiale, le bâtiment fit office de résidence administrative de l'occupant, le gouverneur général allemand, le Général von Falkenhausen, y ayant son bureau. Par la suite, il fut notamment occupé par le ministère des Affaires étrangères, par la Bibliothèque africaine et par le ministère de la Région bruxelloise.

Au début des années '90, de délicats travaux de rénovation – les façades et deux salles du rez-de-chaussée ne pouvant subir aucune modification – ont été entrepris par la Régie des bâtiments en vue de l'installation de la Cour constitutionnelle dans l'immeuble. Le projet a été achevé en trente mois et la Cour s'est installée dans le bâtiment en novembre 1993.



La salle d'audience



La salle d'attente du greffe



La bibliothèque



La place Royale

Le rez-de-chaussée accueille la salle d'audience de la Cour, directement accessible par le hall d'entrée. La salle, carrée, est éclairée par la lumière du jour au moyen d'une coupole pyramidale en verre qui coiffe l'ancienne cour intérieure. La couleur bleue des sièges, des revêtements muraux et des tapis rappelle celle des toges que les juges et les greffiers de la Cour portent lors des cérémonies. Le rez-de-chaussée abrite aussi le greffe, un local d'accueil pour les avocats et les journalistes et les deux salles classées. L'une est la salle des délibérations, installée dans un salon donnant sur la place Royale et décoré de stucs qui ont été restaurés. L'autre, donnant sur l'impasse du Borgendael, est l'ancienne salle à manger de l'hôtel de Flandre et est aujourd'hui une salle de réception; sa décoration du XIX^{ème} siècle (fresques et miroirs) a elle aussi été restaurée.

Le reste du bâtiment a été complètement reconstruit en 1993. Les deux présidents, les juges, les référendaires et le personnel administratif de la Cour occupent le premier et le deuxième étage. Le troisième étage abrite notamment la bibliothèque et la salle de lecture.

Editeur: Cour constitutionnelle, place Royale 7, B-1000 Bruxelles

www.const-court.be

Toute reproduction des illustrations figurant en couverture et aux pages 4, 8, 10, 12 et 13, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, faite sans le consentement des propriétaires de ces œuvres, est illicite.

